

SEANCE DU 26 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le vingt-six du mois de juin sous la présidence de Mr Bernard Lahondès, Maire, convocation le 15/06/2017.

Sont présents

Mrs Bernard, Brière, Choynet, Launay, Mabit, Miannay

Absents excuses

Mme Alexandre procuration à Mr Mabit

Mme Marek procuration à Mr Choynet

Mr Ben Sanou procuration à Mr Lahondès

Mr Miannay procuration à Mr Brière à partir de 20 heures

Secrétaire de séance

Mr Launay Christophe

Ordre du jour

- Compte de gestion 2016, compte administratif 2016 et affectation du résultat M49
- Compte de gestion 2016, compte administratif 2016 et affectation du résultat Commune
- Tarifs 2017/2018 Cantine
- Tarifs 2017/2018 Garderie
- SIEML (modification des statuts)
- Décision modificative M49
- 3 Taxes
- Questions diverses, (fête communale APE, démission d'un conseiller, fauchage/élagage CCALS, Chambre Régionale des Comptes Budget Commune, etc.)

Sur le compte rendu du 20 avril 2017, Mr Miannay signale qu'il manquait deux noms sur le planning des permanences électorales pour les élections présidentielles. Mr le Maire indique qu'il ne se souvient pas de ce détail.

Mr le Maire précise qu'il avait indiqué que la tenue du bureau de vote par les conseillers municipaux était une des seules obligations des conseillers municipaux.

Mr Ben Sanou qui est absent, a noté des rectificatifs au compte rendu du 20 avril 2017, il précise qu'il avait indiqué dans le sujet « Subvention école privée de Jarzé Villages » : je ne compte pas demander une participation de la commune pour la scolarité de mon fils, qui sera l'année prochaine scolarisé dans une autre école que Sermaise. Il indique aussi : « vous demandez la présence de la secrétaire de mairie pour faire les comptes rendus car vous doutiez des comptes rendus de certains conseillers municipaux et vous vous permettez de modifier les notes qu'elle a prises. Vous confirmez bien mon idée que la présence de la secrétaire de mairie n'est pas indispensable ».

Mr Miannay demande d'ajouter à l'ordre du jour : les TAP et que la lecture des lettres de la Préfecture de Maine et Loire et de la Chambre Régionale des Comptes soient lues avant le vote des comptes administratifs, à la majorité des présents ces deux sujets sont ajoutés à l'ordre du jour.

LECTURE DES LETTRES DE LA PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE ET DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Mr le Maire donne lecture des deux lettres, la première de la Préfecture de Maine et Loire qui indique que Mme la Préfète saisie la chambre régionale des comptes par défaut d'adoption du budget communal 2017 et la deuxième de la Chambre Régionale de Comptes, qui indique qu'un inspecteur est nommé et qu'il va étudier le budget communal 2017 proposé aux votes.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA M49 AFFECTATION DU RESULTAT

Mr le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le compte de gestion 2016 du receveur municipal, décide de ne pas l'accepter, par 7 voix contre, 1 voix pour, aucune remarque n'a été faite.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter, par 7 voix contre, 1 voix pour, le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Résultat excédent cumulé	3 665.22 €
<i>Section d'investissement</i>	
Excédent cumulé	2 936.59 €
Affectation du résultat	
R002	3 665.22 €
R001	2 936.59 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE DE SERMAISE AFFECTATION DU RESULTAT

Mr le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le compte de gestion 2016 du receveur décide de ne pas l'accepter, par 7 voix contre, 1 voix pour, le compte de gestion, aucune remarque n'a été faite.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter, par 7 voix contre, 1 voix pour, le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Résultat excédent cumulé	60 367.37 €
<i>Section d'investissement</i>	
Déficit	39 968.33 €
Affectation du résultat	
R1068	39 968.33 €
D001	39 968.33 €
R002	20 399.04 €

Mr Bernard demande à Mr Mabit d'expliquer ce qu'est un compte administratif. Mr Mabit indique qu'il n'a pas envie de répondre, vu le ton de la demande de Mr Bernard.

Mr le Maire demande les résultats des votes et précise que c'est dommage que les comptes administratifs ne soient pas validés, car déjà l'an passé, la Chambre Régionale des Comptes avait été saisie.

TARIFS CANTINE 2017/2018

Rappel des tarifs 2016/2017

- Le prix du repas à 3.11 € pour l'année scolaire 2016/2017. Ce service commencera le 1 septembre 2016 et se terminera le dernier jour de l'année scolaire,
- À 0.50 € la participation des familles qui utilise le service du restaurant, sans prendre le repas pour des raisons médicales.
- Et à 1 € la participation des familles qui utilise le service du restaurant, sans prendre le repas à titre exceptionnel.

Certains membres du conseil municipal demandent la création d'un tarif adulte. Il est décidé par 6 oui, 1 blanc et 4 non, que le tarif pour adulte sera de 3.50 € par repas à partir du 01/09/2016.

Océane de Restauration indique que les tarifs vont augmenter de 0.86 % pour la rentrée prochaine. Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de fixer les prix suivants :

- Le prix du repas à 3.14 € pour l'année scolaire 2017/2018, ce service commencera le lundi 4 septembre 2017 et se terminera le dernier jour de l'année scolaire.
- A 0.50 € la participation des familles qui utilise le service du restaurant, sans prendre le repas pour des raisons médicales.
- À 1 € la participation des familles qui utilise le service du restaurant sans prendre le repas à titre exceptionnel.
- A 3.53 € le repas adulte.

GARDERIE PERISCOLAIRE TARIFS 2016/2017

Rappel des tarifs 2016/2017 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de fixer les tarifs de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017 : (ces tarifs restent identiques à l'année passée)

- Pour les personnes non imposables
- 0.90 € la $\frac{1}{2}$ heure
- 0.50 € le $\frac{1}{4}$ heure
- Pour les personnes imposables
- 0.92 € la $\frac{1}{2}$ heure
- 0.52 € le $\frac{1}{4}$ heure

Lorsqu'un mois sera terminé les familles concernées recevront à leur domicile une facture à régler dans les six jours suivants à la Trésorerie de Seiches sur le Loir. La garderie fonctionne tous les jours scolaires de 7h30 à la rentrée des classes et de la sortie des classes à 18h30. Elle a lieu à l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de fixer les tarifs de garderie périscolaire pour l'année 2017/2018, ces tarifs restent identiques.

- Pour les personnes non imposables
- 0.90 € la $\frac{1}{2}$ heure
- 0.50 € le $\frac{1}{4}$ d'heure
- Pour les personnes imposables
- 0.92 € la $\frac{1}{2}$ heure
- 0.52 € le $\frac{1}{4}$ heure

SIEML CHANGEMENTS DE STATUTS

Le conseil municipal de Sermaise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211/17,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML)
du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et
services du Syndicat (joint en annexe),

Vu le rapport d'approbation de la réforme statutaire du SIEML, ci annexé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des présents, la réforme statutaire du SIEML conformément à
sa délibération n°59/2016 du 25/10/2016 ci annexé.

DECISION MODIFICATIVE M49

Une erreur sur les montants des résultats s'est glissé dans le budget M49, il est
nécessaire de corriger ce problème.

Désignation	Augmentation
<i>Fonctionnement</i>	<i>Fonctionnement</i>
002	+ 0.37 €
022	+ 0.37 €
<i>Investissement</i>	<i>Investissement</i>
001	+ 0.44 €
020	+ 0.44 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter cette décision
modificative.

3 TAXES

La Direction Générale des Finances Publiques, précise que les taux indiqués sur l'état
1259, ne figurent pas précisément sur la délibération.

Rappel de la délibération du 27/03/2017

3 TAXES

Rappel 2016 : Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des
présents de fixer les taux suivants pour l'année 2016 et affirme le souhait de ne pas les augmenter.

- Taxe d'habitation 11.54 %
- Foncier bâti 18.89 %
- Foncier non bâti 35.05 %

Mr le Maire propose une augmentation d'1% pour les trois taxes, en précisant que la
DGFIP harmonisera ce taux sur les trois taxes et précise que les taux n'ont pas bougé depuis 33 ans.

Les conseillers votent pour l'augmentation des trois taxes, 3 contre (Brière, Choynet,
Miannay), 3 abstentions (Mabit, Marek et Launay) et 3 pour (Mr Bernard, Ben Sanou et Lahondès) dont
la voix de Mr le Maire. Cette augmentation est donc validée.

Il est donc nécessaire de préciser les divers taux, qui sont 11.65 % pour Taxe
d'habitation, 19.08 % pour le foncier bâti et 35.39 % pour le foncier non bâti pour l'année 2017.

VENTE LE CROISSANT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de vendre la maison Le Croissant,
21 rue de la Mairie 49140 Sermaise, à Mr DAIKI Smail domicilié à Angers 49000 1, rue Pierre Sorin,

pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros) net Vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal charge Mr le Maire de la signature de tous les divers documents administratifs.

TAP

Mr Mabit indique que Mme Valentin, Mme Pelissier et Aurélie sont d'accord de supprimer les TAP pour la rentrée 2017/2018. Mr Miannay indique que la commune de Seiches sur Le Loir supprime les TAP pour la prochaine rentrée scolaire.

Mr le Maire précise qu'il n'y aura peut-être pas de centre de loisirs le mercredi matin.

Mr Mabit propose de demander aux parents, il indique qu'il se charge de cette enquête, Mr le Maire lui rappelle que le délai est très court, et qu'il faut faire vite.

Mr Mabit précise que ce matin, Mme la directrice de l'école et lui-même se sont déplacés sur Angers à l'inspection académique pour défendre la conservation des deux classes, il précise aussi que la réponse sera connue la semaine prochaine.

Mr Mabit indique qu'il y aura environ 34 élèves en comptant les enfants de 2 ans.

Mr le Maire précise que ce serait regrettable de fermer une classe.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Masseau Aurélie, président de l'APE a besoin de bénévoles pour le 1 juillet, une feuille d'inscription est à la disposition des conseillers municipaux. Certains conseillers s'inscrivent. Mr le Maire précise qu'il y aura besoin de personnes pour gérer la circulation.

Le 16 mai 2017, Mr le Maire a reçu la démission de Mr Le Colleter Jean-Luc. Mr le Maire a informé la Préfecture de Maine et Loire dès le 18 mai 2017. Mr Mabit demande pourquoi les conseillers n'ont pas été informés de cette décision, Mr le Maire indique que cela se fait en réunion de conseil municipal et Mr Mabit ajoute, pourquoi vous me l'avez indiqué par mail.

Le lundi 22 mai 2017, Mr Jean-Pierre Mignot, de la CCALS est venu en mairie de Sermaise, pour la réunion qui était programmée sur l'élagage/fauchage. Mr le Maire était seul à cette réunion, les prestations étant gratuites, Mr le Maire a inscrit la commune de Sermaise. Mr Mignot viendra en mairie début septembre pour récupérer les plans de la commune.

Mr Brière indique que le 3/07/2017 à 18h30 en mairie de Sermaise se déroulera une réunion du PLUi.

Mr Miannay demande ce qu'il en est pour Mme Malet, Mr le Maire lui indique qu'elle a repris le travail le 02 mai et que de nouveau elle est en arrêt maladie.

Les conseillers demandent pourquoi le 30/06 une réunion de conseil a lieu pour les élections sénatoriales, Mr le Maire indique que cette date est imposée par la Préfecture de Maine et Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.